

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF348

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer au montant :

« 27 729 688 789 € »

le montant :

« 26 931 362 549 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit l'article 12 dans sa version adoptée à l'Assemblée, avec un montant de DGF majoré de 320 millions d'euros en 2023.